

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION**

**MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES**

---

**Acquisition d'une benne à ordures ménagères  
(BOM) biflux d'une capacité d'environ 8 m<sup>3</sup>,  
montée sur un porteur compact adapté à la  
collecte en milieu urbain**

---

Date et heure limites de réception des offres :

---

Le lundi 28 juillet 2025 à 15:00

**Ville de Bayonne**  
HOTEL DE VILLE  
1 AVENUE MARECHAL LECLERC  
64100 BAYONNE  
Tél : 05.59.46.61.63

## L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	<b>Objet</b>	Acquisition d'une benne à ordures ménagères (BOM) biflux d'une capacité d'environ 8 m <sup>3</sup> , montée sur un porteur compact adapté à la collecte en milieu urbain
	<b>Mode de passation</b>	Procédure adaptée ouverte
	<b>Type de contrat</b>	Marché public
	<b>Délai de validité des offres</b>	180 jours
	<b>Forme de groupement</b>	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	<b>Variantes</b>	Sans
	<b>PSE</b>	Sans
	<b>Clauses sociales</b>	Sans
	<b>Clauses environnementales</b>	Avec
	<b>Durée / Délai</b>	10 mois
	<b>Négociation</b>	Avec
	<b>Visite sur site</b>	Visite facultative

## SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation .....	4
1.1 - Objet .....	4
1.2 - Mode de passation .....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation .....	4
1.5 - Nomenclature .....	4
2 - Conditions de la consultation .....	4
2.1 - Délai de validité des offres .....	4
2.2 - Forme juridique du groupement.....	4
2.3 - Variantes.....	4
2.4 - Développement durable .....	4
3 - Conditions relatives au contrat.....	5
3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution .....	5
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4 - Contenu du dossier de consultation.....	5
5 - Présentation des candidatures et des offres .....	6
5.1 - Documents à produire.....	6
5.2 - Visites sur site .....	7
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	8
6.1 - Transmission électronique .....	8
6.2 - Transmission sous support papier .....	9
7 - Examen des candidatures et des offres .....	10
7.1 - Sélection des candidatures .....	10
7.2 - Attribution des marchés .....	10
7.3 - Suite à donner à la consultation .....	12
8 - Renseignements complémentaires .....	12
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact .....	12
8.2 - Procédures de recours.....	12

## 1 - Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Acquisition d'une benne à ordures ménagères (BOM) biflux d'une capacité d'environ 8 m<sup>3</sup>, montée sur un porteur compact adapté à la collecte en milieu urbain.

Lieu(x) d'exécution :

Centre Technique Municipal

1 Rue de la Tillole

64100 Bayonne

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
34144510-6	Véhicules pour ordures

## 2 - Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des

charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

### **2.5 - Prestations supplémentaires éventuelles**

Les candidats peuvent faire une proposition pour la ou les prestations supplémentaires éventuelles suivantes :

Code	Libelle	Description
Reprise véhicule	Reprise véhicule	La Ville de Bayonne propose la reprise d'un ancien véhicule

## **3 - Conditions relatives au contrat**

### **3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution**

Le délai de livraison des prestations est fixé au CCAP et ne peut en aucun cas être modifié.

### **3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement**

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

## **4 - Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Le cadre du mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat
- La fiche reprise
- Les formulaires DC1 et DC2

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## 5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de

l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, pièce contractuelle	Non
Le cadre de mémoire justificatif des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat, pièce contractuelle détaillant les points suivants : - Le niveau d'équipement, le confort, la performance technique du véhicule (essai et fiches techniques) - La description du service après-vente et les modalités de la garantie qui sera d'une durée de 2 ans minimum pièces et main d'œuvre hors usure normale du véhicule - Les performances environnementales	Non
Le détail quantitatif estimatif (DQE) valant bordereau des prix unitaires (BPU), pièce contractuelle	Non
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat, pièces contractuelles	Non

## 5.2 - Visites sur site

Les candidats ont la possibilité de venir examiner le véhicule objet de la reprise. Le véhicule est visible sur rendez-vous au CTM de Bayonne – 1 rue de la Tillole 64100 Bayonne. Pour organiser une visite, les candidats doivent prendre contact avec Aurélien Duzan, a.duzan@bayonne.fr – 05 59 46 63 69

## 5.3 – Essai :

L'essai est obligatoire il sera réalisé après le dépôt des offres. La date sera fixée via la plateforme de dématérialisation demat-ampa.fr en accord avec le service Garage de la Ville. En cas de refus de la part d'un candidat d'effectuer l'essai, son offre sera déclarée irrégulière.

Les modalités de l'essai sont les suivantes :

- Objectifs de l'essai : Noter l'ergonomie, le confort d'utilisation, la facilité d'accès aux organes mécaniques et hydraulique (voir Notation);
- Lieu : CTM de Bayonne - 1 rue de la Tillole. Possibilité de se déplacer à plusieurs endroits de Bayonne lors de l'essai;
- RDV à fixer avec le Garage - Aurélien Duzan;
- Participants : Représentant du fournisseur, agents des services garage et Propreté urbaine de la ville de Bayonne;
- Le matériel mis à l'essai doit être représentatif de ce qui sera livré en cas d'attribution. Les faits afférents aux déplacements du candidat en vue de la réalisation de l'essai ne seront pas pris en charge par la ville de Bayonne.

## 6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### 6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante :  
<https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=600936&orgAcronyme=i0r64>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul la dernière offre transmise dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :  
Mairie - Service Commande Publique

Hôtel de Ville  
1 Avenue du Maréchal Leclerc  
3ème étage  
64100 BAYONNE

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

L'organisation et le nommage des fichiers attendus par le pouvoir adjudicateur est le suivant

:

CTM25\_02\_AE

CTM25\_02\_CANDIDATURE

CTM25\_02\_MEMOIRE

CTM25\_02\_BPU

La taille maximum acceptée pour un pli électronique est de 500 Mo.

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une signature avancée reposant sur un certificat qualifié, tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). Le pouvoir adjudicateur préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format pAdES.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties, en l'absence de signature électronique.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



**Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite**

## **6.2 - Transmission sous support papier**

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## 7 - Examen des candidatures et des offres

### 7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### 7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations</b> Modalité de notation : Offre moins-disante : note 50 Autres notes : 50 (P mini/ Pp)	<b>50.0</b>
<b>2-Valeur technique et environnementale :</b>	<b>50.0</b>
<b><i>Le niveau d'équipement, le confort, la performance technique du véhicule (essai et fiches techniques) comprenant :</i></b>  - Fiche technique descriptive détaillé conforme aux exigences du CCTP.  - Caractéristiques technique du véhicule (châssis et équipement) : Motorisation, PTAC, charge utile, volume de benne, répartition des bennes, capacité de compactage, matériaux, ergonomie, hauteur de chargement, hauteur d'accouplement, confort cabine, outil de diagnostic, dimensions, et toute autre caractéristique technique du véhicule.  - Ergonomie et confort d'utilisation :  Facilité d'accès à la cabine et aux commandes, visibilité et posture de conduite,	25

<p>facilité de manipulation des équipements (lève conteneur, système de vidage, etc.), confort général.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Facilité d'accès aux organes mécaniques et hydrauliques :</li> </ul> <p>Accessibilité et positionnement des composants pour la maintenance, facilité d'accès aux points de contrôle et d'entretien, simplicité des interventions courantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maniabilité et conduite :</li> </ul> <p>Comportement en circulation urbaine, rayon de braquage, facilité de manœuvre, stabilité du véhicule en charge et à vide.</p>	
<p><b><i>La description du service après-vente et les modalités de la garantie qui sera d'une durée de 2 ans minimum pièces et main d'œuvre hors usure normale du véhicule comprenant :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité, localisation et fonctionnement du SAV, engagements sur l'accompagnement technique, engagements pour la fourniture de pièces, la localisation du technicien le plus proche et engagements sur les interventions.</li> <li>- Détail et fréquence des interventions d'entretien courant à prévoir sur la base d'une exploitation normale.</li> <li>- Prix des pièces d'usure et d'entretien courant sur une période de 5 ans avec une utilisation de 1000h / an pour l'équipement et 10 000 km / an pour le porteur (une moyenne des prix sera calculée, le prix le plus avantageux sera valorisé)</li> </ul>	15
<p><b><i>Les performances environnementales comprenant :</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La consommation du véhicule.</li> <li>- Les émissions polluantes : Rejets de CO<sub>2</sub>, CO, THC, Nox, particules, si le véhicule respecte la norme Euro 6.</li> <li>- Le taux de recyclabilité du véhicule et de l'équipement.</li> <li>- Les éléments recyclés entrant dans la composition du véhicule et de l'équipement.</li> <li>- L'impact environnemental et l'analyse du cycle de vie du véhicule.</li> </ul>	10

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Les pièces et attestations mentionnées ci-dessus seront à déposer par le ou les attributaires pressentis sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.e-attestations.com>

Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8 - Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=600936&orgAcronyme=i0r64>

Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :  
Tribunal Administratif de Pau  
50 Cours Lyautey  
64010 PAU CEDEX  
Tél : 05 59 84 94 40  
Télécopie : 05 59 02 49 93  
Courriel : [greffe.ta-pau@juradm.fr](mailto:greffe.ta-pau@juradm.fr)  
Adresse internet(U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr/>

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiants d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Pau

Villa Noulibos

50 Cours Lyautey

64010 PAU CEDEX

Tél : 05 59 84 94 40

Télécopie : 05 59 02 49 93

Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Adresse internet(U.R.L) : <http://pau.tribunal-administratif.fr/>